

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Délibération n°05-2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à 18 heures,  
Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Marie-Claude Fourcadet, Présidente.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 6

Date de convocation du Conseil Syndical : 31 mars 2022

Présents : Mmes M. Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, M.  
Frédéric Vidalenc.

Absent excusé : M. Alain Montion a donné procuration à Mme Fourcadet

Lucile Monchany est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif 2022**

Le Conseil Syndical,

Suite au vote du Budget Primitif du SIRP 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses 70 074,38 euros

Recettes 70 074,38 euros

Investissement :

Dépenses 1 216.25 euros

Recettes 1 216.25 euros

**Adopte à l'unanimité le budget primitif 2022.**

La Présidente,  
Marie-Claude FOURCADET.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
En mairie, le 06 avril 2022



Code INSEE

SIRP ASQUES St ROMAIN

Syndicat Intercommunal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Marie-Claude FOURCADET, Président, M-Claude FOURCADET.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 4 126,74 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	6
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	6
VOTES : Contre	0
Pour	6

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-11 750,06 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 876,80 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	4 126,74 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	996,25 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 4 126,74 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	4 126,74 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Marie-Claude FOURCADET, Président, M-Claude FOURCADET, compte tenu de la transmission Asques, le 06/04/2022 et de la publication le 07/04/2022.

A Asques, le 06/04/2022.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

DEL 03-2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à 18 heures,  
Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Marie-Claude Fourcadet, Présidente.  
Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 6  
Date de convocation du Conseil Syndical : 31 mars 2022  
Présents : Mmes M. Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, M.  
Frédéric Vidalenc.  
Absent excusé : M. Alain Montion a donné procuration à Mme Fourcadet

Lucile Monchany est nommée secrétaire de séance.

**Objet : vote du compte administratif 2021**

Mme Marie-Claude FOURCADET, Présidente du SIRP, soumet au conseil syndical le rapport  
suivant :

« Le compte administratif de l'exercice 2021, vous a été remis. Sa présentation est strictement  
conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution  
du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.  
Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ».

Mme M-C. FOURCADET quitte la séance.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil  
syndical élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Claude Larroche est élue présidente de séance.

Mme Claude Larroche rapporte le compte administratif de l'exercice 2021

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes €	Dépenses €	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	40 794.84	52 544.90	- 11 750.06	15 876.80	+ 4 126.74
	Section d'investissement	114.00	840.63	- 726.63	1 722.88	+ 996.25

L'affectation du résultat 2021 pour 2022 sera donc comme suit :

- Excédent de fonctionnement clôture : 4 126.74 €
- Excédent d'investissement clôture : 996.25 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Claude Larroche, présidente de séance, Mme M-Claude FOURCADET, Présidente, ayant quitté la séance,

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte administratif du syndicat pour l'exercice 2021.

La Présidente,  
M-C. FOURCADET



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

En maire, le 06 avril 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Délibération n°02-2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à 18 heures,  
Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Marie-Claude Fourcadet, Présidente.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 6

Date de convocation du Conseil Syndical : 31 mars 2022

Présents : Mmes M. Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, M.  
Frédéric Vidalenc.

Absent excusé : M. Alain Montion a donné procuration à Mme Fourcadet

Lucile Monchany est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du compte de gestion 2021**

**Le Conseil Syndical :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections  
budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et  
certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La Présidente,  
Marie-Claude FOURCADET.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
En mairie, le 06 avril 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Délibération n°01-2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à 18 heures,

Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marie-Claude Fourcadet, Présidente.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 6

Date de convocation du Conseil Syndical : 31 mars 2022

Présents : Mmes M. Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, M. Frédéric Vidalenc.

Absent excusé : M. Alain Montion a donné procuration à Mme Fourcadet

Lucile Monchany est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial**

Madame la Présidente rappelle au Conseil que Mme Carole Babian, Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe de la Commune d'Asques est à la charge du secrétariat du SIRP, 3 heures par semaine.

Considérant la délibération n°04-2022 en date du 18 janvier 2022 du conseil municipal d'Asques portant sur la mise à jour de la convention de mise en disposition du personnel,

Pour faire suite à cette décision, il a été établi une convention de mise à disposition de personnel pour la Commune d'Asques sur la base de 3 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'une durée de 3 ans par laquelle le SIRP rembourse la commune d'Asques sur la base du salaire brut de l'agent en tenant des cotisations patronales, des primes et indemnités.

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **ACCEPTE** la mise à jour de la convention annexée de mise à disposition du personnel d'Asques pour la gestion administratif et comptable du SIRP,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention,
- **CHARGE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente,  
M-Claude FOURCADET

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 06 avril 2022

